

**EXERCICE  
1939**

**BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

**Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS**

**CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS**

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Du 16 Avril 1940**

**RAPPORTS ET RÉOLUTIONS**

**PARIS  
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE  
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS**

1940

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

## Conseil d'Administration :

MM. EMILE MOREAU, *Président*,  
ANDRÉ ATTHALIN, *Vice-Président*,  
ED. FOURET, *Administrateur*,  
R. LEHIDEUX, —  
E. OUDOT, —  
C<sup>te</sup> F. PILLET-WILL, —  
CHARLES RIST, —  
L. WIBRATTE, —

## Censeurs :

MM. J. MAY et A. BAUDET

## Commissaires

MM. P. BEUGIN }  
G. PANNETIER } Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.  
C. MULQUIN }

**Directeur Général** ..... : M. HENRY JAHAN.

**Directeurs** ..... { MM. C. COUTURE, E. CAUDRELIER, R. SALEM  
et P. DE THOMASSON.

**Secrétaire Général** ..... : M. J. LEQUIME.

**Directeurs-Adjoints** ..... { MM. M. BOYER, J. BORDELONGUE, H. BUR-  
NIER, A. JULLIEN et C. FLORY.

**Sous-Directeurs** ..... { MM. G. GOUILLY, E. BERTIAUX, P. COUR-  
NILLE, P. VINSON, J. BAPST, J. BEDIER,  
L. BRICARD, H. CAMERLYNCK, F. LE  
BARROIS D'ORGEVAL et J. REYRE.

## Fondés de Pouvoirs :

MM. R. TAVERNIER, G. BERTAUS-COUTURE, M. BURDIN, E. QUITARD,  
H. RAQUIN, F. ANTHOINE, J. CABET, J. RENARD, A. RIMAILHO,  
A. SELIGMANN, J. ALLIER, A. DEBRAY, R. LALUE et H. SABBAG.

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 16 Avril 1940

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapports des Commissaires.

Résolutions de l'Assemblée.

Comptes de l'Exercice 1939.

PARIS  
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE  
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1940

BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
du 16 Avril 1940

---

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de votre Société pendant le dernier exercice et de soumettre à votre approbation le Bilan arrêté au 31 Décembre 1939.

Les bénéfices nets ressortent à Frs. 21.325.570,30 contre Frs. 19.414.720, 82 et nous permettent de vous proposer la distribution d'un dividende de Frs. 35. - par action.

Ces résultats peuvent sembler satisfaisants, étant donné les circonstances. Ils eussent été supérieurs sans l'ébranlement causé par la guerre dans l'organisme économique. En fait, les bénéfices que nous sommes en mesure d'accuser ont été obtenus avant le 31 Août.

L'amélioration de notre économie, amorcée dans le dernier semestre de 1938, s'était poursuivie, en effet, au cours des premiers mois de l'année. L'évolution favorable s'était manifestée par de nouvelles rentrées d'or, une aisance accrue du marché monétaire et une réduction progressive du déficit de notre balance commerciale. La France avait été ainsi à même de traverser sans dommage la période de tension survenue en Mars. Dès ce moment, toutefois, on pouvait observer un certain contraste entre l'activité des industries travaillant pour la Défense Nationale et celle des entreprises assurant les besoins normaux du pays ; ce contraste n'a fait que s'accroître par la suite.

En Angleterre, de même, l'importance des dépenses de réarmement s'est progressivement développée, et si elle a entraîné une extension marquée de certaines affaires, elle a rendu nécessaire, en Août, une nouvelle dépréciation de la Livre à laquelle le Franc s'est volontairement associé.

Au moment de l'ouverture des hostilités, la mobilisation générale, la concentration des armées, les mesures d'évacuation ont suspendu bien des activités, désorganisé bien des entreprises. Pourtant, les difficultés inhérentes au passage d'une économie de paix à une économie de guerre ont pu être surmontées assez aisément. La forte situation de notre Institut d'émission et de notre système bancaire a contribué, dans une large mesure, à cet heureux résultat. De fait, aucun moratoire n'a été décrété et la Bourse n'a pas suspendu un seul jour ses opérations. Les Banques et les Caisses d'Épargne, qui avaient dû faire face à d'assez importants retraits de fonds au début de Septembre, pouvaient enregistrer, après quelques semaines, de fortes rentrées. La fin de l'exercice a été marquée par un retour massif des capitaux, facilité par des mesures administratives exceptionnelles.

Le marché des valeurs en a subi naturellement le contre-

coup ; les cours, après un recul sensible, se sont redressés vigoureusement à partir d'Octobre, stimulés à la fois par le emploi des fonds rapatriés et le raffermissement progressif de la confiance.

Quant à la situation du marché monétaire, elle est demeurée nettement favorable ; la politique de l'open market, appliquée par la Banque de France, en accord avec les pouvoirs publics, s'est montrée efficace au cours des périodes difficiles de Mars et de Septembre. Le taux d'escompte a pu être maintenu pendant toute l'année au chiffre très bas de 2 %.

Il demeure qu'un nouvel équilibre doit être trouvé, permettant au pays de soutenir jusqu'à la victoire l'effort économique et financier de ravitaillement et d'armement. Les accords conclus, en fin d'année, entre la France et l'Angleterre, et qui ont été depuis lors étendus et renforcés, y contribueront puissamment. Toutefois, il y aurait imprudence à négliger le problème de nos exportations qui doivent jouer un rôle essentiel pour la couverture de nos achats à l'Étranger.

Les émissions du Trésor ont pris en 1939, en raison des événements, une importance toute particulière. Aussi avons-nous apporté notre meilleure contribution au placement de l'*Emprunt 5 % amortissable*, puis à la souscription des *Bons d'Armement*.

De leur côté, les entreprises privées ont pu, en assez grand nombre, faire appel à l'épargne, soit avant, soit même après la déclaration de guerre.

Nous avons donné un concours important au placement des emprunts de la *Société Électrique du Nord-Ouest*, de la *Société Française des Constructions Babcock et Wilcox*, de la *Société Force et Lumière des Pyrénées*, du *Groupement de l'Électricité*, de la *Compagnie Parisienne de Distribution d'Électricité*.

Nous avons également participé aux émissions d'obligations réalisées par les Sociétés suivantes : *Compagnie Nationale du Rhône*, *Compagnie de Fives-Lille*, *Union d'Électricité*, *Énergie Électrique de la Moyenne Dordogne*, *Société des Tréfleries et Laminoirs du Havre*, *Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain de Paris*, *Société Havraise d'Énergie Électrique*.

L'appréciable réduction des impôts applicables aux distributions de réserves a amené nombre de sociétés à procéder à la répartition d'actions gratuites. Nous avons été chargés des opérations de cette nature réalisées par l'*Union d'Électricité*, la *Société Marocaine de Distribution d'Eau, de Gaz et d'Électricité*, la *Société des Automobiles Industriels Latil*. Nous avons également prêté nos guichets à une opération analogue effectuée par la *Compagnie des Eaux de la Banlieue de Paris* et recueilli des souscriptions aux actions nouvelles émises par la *Compagnie des Mines de Bruay* et la *Société Nord-Lumière*.

Nous n'avons participé cette année qu'à la création d'une seule affaire : la *Caisse Auxiliaire de Prêts Fonciers pour favoriser le Développement de l'Habitation Familiale*. Cette Société a pour objet de consolider, en prêts à moyen terme, les ouvertures de crédit consenties en vue de la construction d'habitations individuelles.

L'aisance du marché monétaire a permis de faire face aux demandes accrues de crédits à court terme.

Notre Etablissement, sans se départir de sa prudence habituelle, s'est efforcé de donner satisfaction, dans toute la mesure de ses moyens, aux besoins exceptionnels de sa clientèle.

Nous avons aussi répondu avec empressement à l'appel adressé aux Banques au début de 1939 par les pouvoirs publics, en vue d'assurer le financement des stocks de sécurité de certaines matières premières, indispensables à la Défense Nationale. D'autre part, nous avons donné notre appui, depuis la guerre, à de nombreux et importants Groupements d'Importateurs constitués conformément à la loi sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre. Ces derniers ont essentiellement pour mission de ravitailler le Pays en produits d'outre-mer et d'assurer une répartition équitable de ceux-ci.

Les résultats de notre département Banque enregistrent le développement de ces différentes opérations.

Jusqu'à la guerre, l'activité de nos Succursales a continué à se développer normalement dans la mesure où le permettaient les circonstances économiques propres à chaque pays.

En Hollande, les opérations de placement ont porté sur les importants emprunts émis par l'Etat Français : *Emprunt Extérieur de Conversion 4 % 1939*, *Bons du Trésor 4 %* et *Obligations 3 3/4 % à six ans*.

La Belgique a traversé jusqu'en Septembre une période de ralentissement marqué des affaires qui s'est traduite par une diminution de l'activité du marché financier.

Parmi les opérations d'émission auxquelles la Succursale de Bruxelles s'est intéressée, citons celle réalisée, sous forme de Bons de Caisse, par la *Ville de Liège*.

La Succursale de Genève a apporté tout son concours à l'émission des tranches des emprunts 4 % et 3 3/4 % de la *République Française* réservées au marché suisse.

En outre, elle a contribué au placement des emprunts du *Canton de Soleure*, des *Villes de Zurich* et de *Saint-Moritz*, et des obligations du *Crédit Hypothécaire de Berne* et de la *Société Énergie Ouest-Suisse*.

Le Bilan se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par Fr. 3.885.412.180,75, montant supérieur de Fr. 128.393.193,89 à celui de l'année précédente.

Le mouvement de retour des capitaux a entraîné, en effet, un nouvel accroissement des comptes-courants créditeurs à vue et à terme qui sont passés de Fr. 2.796.176.482,93 à Fr. 2.925.741.237,67.

Les disponibilités immédiates "Espèces en caisse et auprès des Banques d'émission, Banques et Correspondants en France et à l'Etranger, Portefeuille-Effets, Coupons à encaisser et Reports", se montent, de leur côté, à Fr. 2.664.833.154,96 et couvrent largement nos engagements à vue.

A l'actif des "Comptes divers" figurent les frais d'achat et d'aménagement d'un immeuble en province, où nous avons installé notre Service de Conservation de Titres dans un but de sécurité. Nous nous réservons d'incorporer ces frais au poste "Immeubles" dans le courant de 1940, lorsque seront effectués tous les paiements qui s'y rapportent.

Les Frais Généraux s'élèvent à Fr. 85.489.166,42 contre Fr. 83.544.910,90. Une nouvelle hausse des prix et les dépenses exceptionnelles entraînées par la défense passive et par la mobilisation expliquent ce surcroît de charges.

Les résultats bruts accusent, de leur côté, une augmentation de Fr. 3.855.105 qui les porte à Fr. 106.814.736,72. Nous vous signalons le progrès notable des "Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers", faisant plus que compenser le rendement moindre du Département Financier.

Nous ne saurions achever cet exposé sans adresser un souvenir fidèle et particulièrement affectueux à nos collaborateurs mobilisés.

Leur absence cause naturellement des vides sensibles dans notre Maison, d'autant plus que le travail s'est trouvé compliqué tant par la dispersion des Services que par les réglementations nouvelles touchant soit au contrôle des changes, soit aux récentes dispositions fiscales. Est-il besoin d'ajouter que nous avons trouvé auprès du personnel demeuré à son poste tout le dévouement que nous pouvions en attendre dans de telles circonstances? Nous tenons à lui en rendre témoignage et à lui exprimer ici notre vive satisfaction.

La gêne, causée par les premiers départs consécutifs à la mobilisation, s'est trouvée sérieusement aggravée par les rappels de ces derniers mois qui, portant sur des hommes plus âgés, ont souvent atteint ce qui subsistait de l'armature de nos services. Il y a là un problème que nous nous efforçons de résoudre à mesure que les difficultés se présentent mais dont l'importance ne saurait échapper à l'attention des autorités compétentes.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les bénéfices nets s'élèvent à..... Fr. 21.325.570,30

Nous vous proposons de les répartir de la manière suivante :

*A reporter*..... Fr. 21.325.570,30

Report.....	Fr. 21.325.570,30
Somme nécessaire pour payer l'intérêt statutaire de 5 % par action, c'est-à-dire.....	Fr. 15.000.000, »
Reste.....	Fr. 6.325.570,30

Votre Conseil d'Administration ayant décidé, dans sa séance du 27 Mars 1929, que les tantièmes lui revenant seraient calculés désormais en déduisant du chiffre des bénéfices disponibles une somme égale à 5 % du montant des primes d'émission, soit Fr. 12.500.000, le prélèvement de 10 % stipulé en sa faveur par l'article 47 des Statuts n'a pas à s'exercer cette année.

Sur le solde indiqué ci-dessus, soit :	Fr. 6.325.570,30
nous vous proposons de distribuer la somme nécessaire pour porter à Fr. 35,- le dividende attribué à chaque action..	Fr. 6.000.000, »

Il reste une somme de..... Fr. 325.570,30 que nous vous demandons d'ajouter au report à nouveau des exercices antérieurs qui s'élèverait ainsi à Fr. 8.088.881,49 au lieu de Fr. 7.763.311,49.

Nous avons eu le grand regret de perdre, au début de cette année, Monsieur Maurice TINARDON, Président-Administrateur-Délégué des Raffineries et Sucreries SAY et Administrateur d'importantes Sociétés industrielles et financières. Entré en Novembre 1937 dans votre Conseil d'Administration, Monsieur TINARDON avait su, dans cette période trop courte, faire apprécier les éminentes qualités qui faisaient de lui une des personnalités les plus marquantes de l'Industrie française.

Vous ne manquerez pas certainement de vous associer à nous pour renouveler à Madame TINARDON l'hommage de nos respectueuses condoléances.

Aucun changement n'est intervenu en 1939 dans la Direction de notre Siège et de nos Succursales et il n'y a lieu de renouveler cette année aucun mandat d'Administrateur. Vous aurez à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de Monsieur Jacques MAY, dont les pouvoirs arrivent à expiration. Nous vous rappelons que les Censeurs sortants sont rééligibles.

Nous vous demanderons également de procéder à la désignation d'un Commissaire suppléant pour les exercices 1940 et 1941.

Nous vous soumettrons, après les Rapports de Messieurs les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle. Vous aurez observé que la première résolution comporte à la fois l'approbation des comptes de l'exercice et la ratification de modifications apportées à la présentation de certains postes du Bilan. Le rapport des Commissaires vous donnera toutes indications utiles sur ce dernier point.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

---

MESSIEURS,

Vous nous avez chargés, par une résolution de votre Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 Avril 1938, d'établir un rapport sur les comptes de votre Société pour l'Exercice 1939.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat.

Les livres sociaux ont été mis à notre disposition dans les délais légaux et leur examen nous a permis de constater la parfaite concordance existant entre leurs soldes et le Bilan qui vous est soumis.

Toutes les vérifications auxquelles nous avons procédé nous permettent de vous assurer que les évaluations des différents postes de ce Bilan ont été faites sur les mêmes bases et avec la même prudence que pour les exercices écoulés.

Votre Conseil, soucieux de rendre la lecture du Bilan plus claire et plus précise, a apporté de légères modifications dans l'appellation de trois postes. Nous vous les signalerons au cours de l'analyse des différents éléments du Bilan et conformément aux prescriptions légales du 30 Octobre 1935, vous aurez à statuer sur les changements qui vous sont proposés.

Nous nous sommes faits présenter les états relatifs aux titres constituant votre Portefeuille. Nous n'avons aucune remarque particulière à vous signaler à ce sujet.

Enfin il nous a été donné connaissance du rapport du Conseil d'Administration et nous pouvons vous certifier l'exactitude des renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

I. — BILAN

Le Bilan s'élève tant à l'Actif qu'au Passif à..... Fr. 3.885.412.180,75  
contre Fr. 3.757.018.986,86 en 1938.

A *L'Actif*, les disponibilités se montent à Frs. 2.664.833.154,96  
en regard de Fr. 2.389.839.921,40 exigibles à vue.

Ces disponibilités sont réparties entre les postes suivants :

1<sup>o</sup> *Espèces en Caisse et auprès des Banques d'Émission* (France, Belgique, Hollande, Suisse). Fr. 417.049.498,73  
contre Fr. 332.189.327,89 en 1938.

Ce poste s'appelait jusqu'à l'Exercice dernier :  
“ *Espèces en Caisse et à la Banque de France* ”.

La nouvelle dénomination qui vous est proposée répond mieux à la réalité, les Succursales effectuant également le dépôt de leurs ressources disponibles auprès de leurs Banques d'Émission.

2<sup>o</sup> *Banques et Correspondants en France et à l'Étranger*..... Fr. 1.077.336.258,23  
contre 684.585.953,45 en 1938.

3<sup>o</sup> *Portefeuille-Effets* :

France et Bons du Trésor Français..... Fr. 934.135.734,01  
contre Fr. 1.066.468.055,21 en 1938.

Étranger..... Fr. 190.326.462,38  
contre Fr. 250.409.476,27 en 1938.

La rubrique : “ *Portefeuille-Effets France et Bons du Trésor Français* ” constitue la deuxième modification apportée par votre Conseil à la présentation du Bilan.

L'ancien intitulé de ce poste était :

“ *Portefeuille-Effets France et Bons de la Défense Nationale* ”.

A reporter ..... Fr. 2.618.847.953,35

*Report*..... Fr. 2.618.847.953,35

Actuellement il entre dans cette catégorie non seulement des Bons de la Défense mais encore des Bons du Trésor Français de divers types. La dénomination qui vous est proposée est plus précise.

4<sup>o</sup> *Coupons à encaisser* ..... Fr. 27.484.569,01  
contre Fr. 34.464.950,18 en 1938.

5<sup>o</sup> *Reports* ..... Fr. 18.500.632,60  
contre Fr. 21.722.158,40 en 1938.

Fr. 2.664.833.154,96

Les valeurs possédées par votre Société ont été groupées cette année sous une même rubrique : “ *Portefeuille-Titres et Participations Financières* ”, alors que jusqu'ici ces valeurs figuraient sous deux rubriques différentes; d'une part, “ *Portefeuille-Titres* ” et d'autre part, “ *Participations diverses* ”.

Les engagements du Portefeuille-Titres et des Participations sont de même nature et il arrive fréquemment que, pour des raisons comptables, des mutations sont opérées d'un poste à l'autre. C'est pour cette raison qu'il a paru préférable à votre Conseil de les réunir.

Nous partageons la manière de voir de votre Conseil ; les modifications que nous vous avons signalées pourront donc recevoir votre approbation.

Ces valeurs qui sont, comme les années précédentes soit évaluées à leur prix de revient, soit complètement amorties atteignent un total de..... Fr. 512.633.289,17  
en regard de Fr. 559.487.271,16 en 1938.

Les *Comptes-courants débiteurs* se montent à Fr. 455.808.910,73  
contre Fr. 521.970.753,25 en 1938.

Les *Comptes débiteurs par acceptations* se montent à ..... Fr. 152.808.632,77  
en regard de Fr. 190.967.902,89 en 1938.

Les devises étrangères qui entrent dans ces postes ont été évaluées au cours des changes du 31 décembre 1939.

Les <i>Effets à l'encaissement</i> se chiffrent par... Fr.	27.003.516,62
contre 37.706.847,52 en 1938.	
Ce compte d'ordre a sa contre-partie au Passif.	
Les <i>Comptes divers</i> s'élèvent à..... Fr.	45.553.676,50
Dans ces comptes divers figurent les frais d'acquisition d'un immeuble que votre Société a acheté en province. Les différents frais relatifs à l'achat et à l'aménagement de l'immeuble pour la conservation des titres n'étaient pas entièrement réglés à la fin de l'exercice; c'est pour cette raison qu'ils ont été insérés dans les comptes divers. L'année prochaine, les frais de cette acquisition seront incorporés dans le poste " <i>Immeubles</i> ".	
Les <i>Immeubles</i> figurent pour..... Fr.	26.771.000, »
sans changement.	
Au <i>Passif</i> :	
Le <i>Capital</i> figure pour..... Fr.	300.000.000, »
sans changement.	
Les <i>Réserves</i> sont groupées sous les rubriques suivantes :	
1° <i>Réserve Extraordinaire</i> ..... Fr.	250.000.000, »
sans changement.	
2° <i>Réserve Légale</i> ..... Fr.	30.000.000, »
sans changement.	
3° <i>Fonds de Prévoyance</i> appartenant aux Actionnaires sans changement..... Fr.	12.147.565,85
auquel il y a lieu d'ajouter :	
le <i>Report</i> des Exercices antérieurs..... Fr.	7.763.311,19
Soit au total..... Fr.	<u>299.910.877,04</u>
Les autres comptes du Passif comprennent :	
a) Les <i>Effets à payer</i> ..... Fr.	172.902.169,67
contre Fr. 213.669.856,13 en 1938	

b) Les <i>Comptes courants créditeurs à vue et à terme</i> pour..... Fr.	2.925.741.237,67
en augmentation de 129 millions environ.	
c) Le <i>Service des Retraites</i> pour..... Fr.	5.083.732,30
d) Les <i>Comptes exigibles après encaissement</i> . Fr.	27.003.516,62
poste qui a sa contrepartie à l'Actif pour un égal montant.	
e) enfin les <i>Comptes divers</i> pour..... Fr.	133.445.077,15

Les *Comptes divers* comprennent, outre les comptes de régularisation des Succursales, des comptes qui ne peuvent être apurés qu'après la clôture de l'exercice, des provisions diverses et un certain nombre de comptes ne rentrant sous aucune rubrique du Bilan.

## II. — COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au Crédit de ce compte figurent :

a) Les résultats des <i>Émissions, Placements et Portefeuille-Titres</i> pour..... Fr.	37.679.350,52
en diminution de 1.125.000 francs environ.	
b) Les <i>Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers</i> pour..... Fr.	62.003.243,93
en augmentation de 6.670.000 francs environ sur l'Exercice précédent.	
c) Le <i>Bénéfice net des Succursales</i> pour... Fr.	7.132.142,27
contre Fr. 8.725.491,53 en 1938.	
Le total s'élève ainsi à..... Fr.	<u>106.814.736,72</u>
au lieu de Fr. 102.959.631,72 l'an dernier.	
Au Débit, l'ensemble des <i>Frais Généraux</i> se monte à..... Fr.	
	85.489.166,42
contre Fr. 83.544.910,90 en 1938.	
Le <i>Bénéfice net</i> ressort par suite à..... Fr.	21.325.570,30
alors que celui de l'exercice 1938 s'élevait à Fr. 19.414.720,82.	

Votre Conseil vous propose de répartir, outre l'intérêt statutaire de 5%, soit 25 frs brut par action qui absorberait..... Fr.

15.000.000, »

un superdividende de 10 frs brut par titre soit.. Fr.

6.000.000, »

Ensemble..... Fr.

21.000.000, »

ce qui laisserait disponible Fr. 325.570,30.

Le Report à nouveau serait ainsi porté à... Fr.

8.088.881,49

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes qui vous sont présentés ainsi que la répartition qui vous est proposée.

Paris, le 12 Mars 1940.

*Les Commissaires :*

*Signé :* Pierre BEUGIN,

Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la  
Cour d'Appel de Paris.

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations prévues  
à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867

MESSIEURS,

L'article 34 de la Loi du 24 Juillet 1867, modifié par le Décret du 8 Août 1935, prescrit qu'un Rapport spécial doit être fait par les Commissaires sur les opérations visées à l'article 40 de ladite Loi, c'est-à-dire sur les marchés et entreprises contractés avec la Société et dans lesquels les Administrateurs ont un intérêt direct ou indirect.

Nous avons, en conséquence, lors de l'examen annuel des comptes, recherché tout spécialement si certaines opérations effectuées par la Banque ne relevaient pas de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Ces recherches ont porté notamment sur les comptes des Administrateurs et des différentes Sociétés avec lesquelles la vôtre a un ou plusieurs Administrateurs communs, ainsi que sur les documents qui s'y rapportent.

Elles nous ont permis de faire les constatations suivantes :

Vos Administrateurs n'ont que des Comptes de dépôt ordinaires.

Les Sociétés ayant un ou plusieurs Administrateurs communs avec la vôtre, n'ont fait, au cours de l'exercice, que des opérations normales sur les modalités desquelles la personnalité des Administrateurs n'a exercé aucune influence.

Nous considérons que rien ne s'oppose à ce que vous donniez en tant que besoin les ratifications qui vous sont demandées.

Paris, le 12 Mars 1940.

*Les Commissaires :*

*Signé :* Pierre BEUGIN,

Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la  
Cour d'Appel de Paris.

## RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 16 AVRIL 1940

---

### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration et les Rapports des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1939 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration; elle approuve également les modifications apportées à la présentation de certains postes du Bilan.

Elle fixe à Frs. 35,- par action le montant du dividende pour cet exercice, qui sera payable à partir du 25 Avril prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale réélit Mr. Jacques MAY, Censeur.

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale nomme

Monsieur Carlos MULQUIN, Commissaire Suppléant pour les exercices 1940 et 1941, dans les conditions et avec les attributions déterminées par la loi, avec mandat de remplacer l'un quelconque des deux Commissaires ou, éventuellement, d'accomplir seul sa mission en cas d'empêchement desdits Commissaires,

Et fixe à Frs 5.000 l'indemnité annuelle du Commissaire Suppléant.

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires, établi conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 24 Juillet 1867, ratifie en tant que de besoin les opérations que les Administrateurs ont pu faire avec la Banque, soit à titre personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés et leur donne les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

**COMPTES**  
**de l'Exercice 1939**

## BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1939

### ACTIF

Espèces en Caisse et auprès de Banques d'Émission..... Fr.	417.049.498,73
(France - Belgique - Hollande - Suisse).	
Banques et Correspondants en France et à l'Étranger .....	1.077.336.258,23
Portefeuille-Effets. { France et Bons du Trésor Français.....	934.135.734,01
Étranger .....	190.326.462,38
Coupons à encaisser .....	27.484.569,01
Reports .....	18.500.632,60
Portefeuille-Titres et Participations Financières .....	512.633.289,17
Comptes-courants débiteurs .....	455.808.910,73
Débiteurs par acceptations.....	152.808.632,77
Effets à l'encaissement .....	27.003.516,62
Comptes divers .....	45.553.676,50
Immeubles .....	26.771.000 »
Fr.	3.885.412.180,75

### PASSIF

Capital .....	Fr. 300.000.000 »
Réserve Extraordinaire .....	250.000.000 »
Réserve légale .....	30.000.000 »
Fonds de Prévoyance (appartenant aux Actionnaires) .....	12.147.565,85
Effets à payer.....	172.902.169,67
Comptes-courants créditeurs { à vue .....	2.478.932.125,28
à terme .....	446.809.112,39
Service des Retraites .....	5.083.732,30
Comptes exigibles après encaissement.....	27.003.516,62
Comptes divers .....	133.445.077,15
Report des Exercices antérieurs .....	7.763.311,19
Profits et Pertes, Exercice 1939 .....	21.325.570,30
Fr.	3.885.412.180,75

## COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1939)

DÉBIT

CRÉDIT

I				
Impôts et Contributions.....Fr.		11.672.086,64	Emissions, Placements et Portefeuille-Titres .....Fr.	37.679.350,52
II			Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers.....	62.003.243,93
Dépenses de Personnel .....		54.029.670,52	Bénéfice net des Succursales .....	7.132.142,27
III				
Retraites et Caisse de prévoyance pour le Personnel .....		6.291.013,42		
IV				
Frais de bureau, Dépenses d'entretien, de Mobilier et de Matériel.....		8.282.208,05		
V				
Frais de Voyage, Déplacements, Publicité, Assurances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc. ....		5.086.187,79		
VI				
Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1872				
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence		100.000 »		
Jetons de présence de MM. les Censeurs .....		3.000 »		
Décision de l'Assemblée Générale du 6 Avril 1937				
Indemnité allouée à MM. les Commissaires .....		25.000 »		
		85.489.166,42		
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.....		21.325.570,30		
		Fr. 106.814.736,72		
			Fr. 106.814.736,72	

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

<b>Bénéfice net de l'exercice 1939</b> .....	Fr.	21.325.570,30
Intérêts à 5 % soit <b>Fr. 25.- par action</b> .....	Fr.	15.000.000 »
laissant ainsi un solde disponible de .....	Fr.	6.325.570,30
Dividende complémentaire de <b>Fr. 10.- par action</b> .....	Fr.	6.000.000 »
Report à nouveau .....	Fr.	325.570,30

## BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

### SUCCESSALES

#### COMITÉS CONSULTATIFS

##### AMSTERDAM

MM. E. D. VAN WALREE.  
M. PAUL VOÛTE, JR.  
P. E. TEGELBERG.  
W. LA GRO.  
C. J. Bar. COLLOT d'ESCURY.

##### BRUXELLES

MM. H. URBAN, *Président*.  
A. CALLENS.  
JULES JADOT.  
H. de TRAUX de WARDIN.  
G. HANNECART.  
J. MOISE.

##### GENÈVE

MM. CH. GAUTIER.  
M. HENTSCH.  
A. LOMBARD.  
A. MARTIN-ACHARD.

#### DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

##### Succursale d'Amsterdam :

DIRECTEUR . . . . . M. D. A. HARMENS.  
SOUS-DIRECTEUR . . . . . M. A. DEKNATEL.  
FONDÉS DE POUVOIRS } MM. H. A. EISMA.  
P. MULDER.

##### Succursale de Bruxelles :

DIRECTEUR . . . . . M. LOUIS BILQUIN.  
SOUS-DIRECTEURS . . . . . } MM. M. LERUSTE.  
J. LEPÈRE.  
FONDÉS DE POUVOIRS } MM. J. BLANCQUAERT.  
ALBERT BILQUIN.  
J. CARELS.

##### Succursale de Genève :

DIRECTEUR . . . . . M. E. VIDOUDEZ.  
SOUS-DIRECTEURS . . . . . } MM. H. FLAMAND.  
E. DE RHAM.  
FONDÉS DE POUVOIRS } MM. F. JACQUEMOUD.  
CH. LACHÉ.

